Image not found or type unknown

Obligations sur internet liées à un site de transactions immobili

Par **baloocassel**, le **23/09/2008** à **17:52**

Bonjour,

Agent immobiler, je suis en phase de finalisation de mon site internet, qui sera ma seule vitrine commerciale. Voici mes questions :
- quel est le contenu obligatoire des mentions légales au regard de mon activité de transactions immobilières ?
- dois-je obligatoirement faire apparaître lemon barême de commissions ?
- quelles sont les autres obligations sur le net liées a mon activité ?

Dans l'attente, merci de m'aider, sachant que je me suis tourné en vain vers la CNIL et divers syndaicats professionnels nationaux.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés